

Fait à Châteaudun, le 12/02/2026

Objet: déclaration RoHS

Avec ce document, la Société TRELEC **déclare** que la liste de produits ci-après est en conformité avec les directives RoHS n° 2015/863 et n° 2017/2102 (appelées « directive RoHS 2 »).

Produits :

Cosses
Réglettes US
Réglettes à languettes
Fixations
Encartables
Plaquettes relais
Portes-fusibles

Salutations,

Vincent Muzica
Président de la société TRELEC